



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2001/1
24 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
Onzième session, 21 et 22 novembre 2001
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Note du secrétariat

INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Europe a tenu sa cinquante-sixième session du 8 au 11 mai 2001. Les principaux points de fond ci-après ont été examinés au cours de la session: développement de l'entreprise et croissance économique dans les pays d'Asie centrale et du Caucase; Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement devant se tenir à Berlin en septembre 2002; renforcement des liens dans la région de la CEE dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports, y compris les autres liens intersectoriels susceptibles d'être établis; les défis pour la CEE qui découlent de la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État en septembre 2000 à New York; et orientations stratégiques de la CEE.

**DISPOSITIONS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LE COMITÉ
DE L'ÉNERGIE DURABLE**

Coopération intersectorielle

2. Le débat sur les activités intersectorielles de la CEE a été dirigé par les membres d'une table ronde comprenant le Secrétaire exécutif, les directeurs du secrétariat de la CEE, les présidents des organes subsidiaires principaux de la CEE et le Vice-Président de la Commission

des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

3. La Commission a mis l'accent sur l'importance du rôle de la CEE et de ses organes intergouvernementaux spécialisés dans la promotion de la coopération régionale sur les questions intersectorielles. Les participants ont salué la qualité du travail effectué par tous les organes subsidiaires principaux dans leurs domaines de compétence respectifs et ont apporté leur plein appui aux travaux déjà engagés au sujet des questions intersectorielles. La Commission s'est montrée intéressée en particulier par:

- La décision prise conjointement par le Comité des politiques de l'environnement et le Comité de l'énergie durable de créer une équipe spéciale pour l'élaboration de directives relatives à la tarification de l'énergie, qui pourrait grandement contribuer au règlement des problèmes que posent la libéralisation du marché de l'énergie et l'harmonisation des taxes sur l'énergie;
- Le projet «corridor bleu», dans la mesure où il permettrait de promouvoir le transport écologiquement rationnel des marchandises le long d'un grand corridor paneuropéen Est-Ouest et pourrait être reproduit pour d'autres grands axes de circulation en Europe; la Commission a d'ailleurs demandé au Comité de l'énergie durable et au Comité des transports intérieurs d'étudier la faisabilité du projet et de rendre compte des résultats de leur étude à la Commission.

4. En outre, la Commission:

a) A invité le Comité de l'énergie durable à renforcer les liens intersectoriels dans le domaine de l'énergie et des transports, en particulier en ce qui concerne les études de performance environnementale et les conventions de la CEE relatives à l'environnement intéressant les secteurs de l'énergie et des transports;

b) A prié les organes subsidiaires principaux d'examiner quels seraient les moyens les plus efficaces, souples et économiques de traiter les questions intersectorielles, et notamment les modalités suivantes: réunions conjointes des organes ou de leurs bureaux; création d'un groupe mixte d'experts ou d'une équipe spéciale commune; participation d'un membre d'un organe à une réunion d'un autre organe; exécution et suivi en collaboration de projets spécifiques; création d'une page Web afin de faciliter l'échange d'informations sur la coopération intersectorielle;

c) A prié les organes subsidiaires principaux de faire tous les ans le bilan de la coopération intersectorielle en cours et d'examiner les nouveaux domaines qui pourraient faire l'objet d'une telle coopération, en vue de les signaler à l'attention des autres organes concernés, la décision finale revenant à la Commission;

d) A encouragé les organes subsidiaires principaux à étudier de nouvelles modalités de financement des activités intersectorielles, y compris l'allocation de ressources inscrites au budget ordinaire et la mobilisation de fonds extrabudgétaires.

5. Dans le cadre de l'examen des conclusions de la Commission sur les activités intersectorielles, les délégations prendront note du fait que, à sa dixième session,

en octobre/novembre 2000, le Comité a décidé de créer, conjointement avec le Comité des politiques de l'environnement, une équipe spéciale sur l'environnement et l'énergie chargée d'élaborer des directives à l'intention des décideurs sur la réforme de la tarification de l'énergie pour promouvoir un développement énergétique durable. Le Comité a aussi prié le secrétariat de la CEE de proposer un mandat et un programme de travail pour cette équipe spéciale. Les délégations auront la possibilité, dans le cadre de l'examen du point 5 de l'ordre du jour provisoire, d'examiner les propositions du secrétariat à ce sujet.

6. À la dernière session du Comité, en 2000, les délégations ont également approuvé six initiatives nouvelles que le Comité et ses organes subsidiaires devraient mettre en œuvre dans les cinq prochaines années, dans les limites des ressources disponibles. L'une de ces initiatives consistait à étudier la possibilité de lancer un programme international visant à créer un corridor transfrontière dans la région de la CEE pour le transport de marchandises sur des véhicules alimentés au gaz naturel.

7. En conséquence, compte tenu de l'intérêt exprimé par la Commission, le Comité de l'énergie durable et le Comité des transports intérieurs, qui souhaitent qu'au moins l'on étudie la possibilité de créer des corridors paneuropéens pour le transport de marchandises sur des véhicules alimentés au gaz naturel, le Groupe de travail du gaz examinera cette question à sa prochaine session annuelle, qui se tiendra en janvier 2002, en vue d'intégrer cette activité à son programme de travail et de mettre au point les modalités d'exécution.

La Déclaration du Millénaire: défis pour l'Europe

8. La Commission a organisé une table ronde consacrée aux principales questions évoquées dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État intéressant la région de la CEE: i) paix, sécurité et désarmement; ii) développement et élimination de la pauvreté; iii) protection de notre environnement commun; iv) droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance; v) protection des groupes vulnérables.

9. Sur la base des débats, le Président de la Commission a fait un certain nombre de propositions pour aider les États membres de la CEE à œuvrer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et à évaluer les progrès accomplis. Ces mesures consistaient notamment à:

- Inviter les organes subsidiaires principaux de la CEE à réfléchir à la contribution qu'ils pourraient apporter au processus d'application et aux moyens de prendre compte dans leurs programmes de travail respectifs les préoccupations exprimées dans la Déclaration du Millénaire et les objectifs qui y sont énoncés;
- Nouer un dialogue avec les parties intéressées, à savoir les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le monde des affaires, afin de sensibiliser le public et de promouvoir la coopération entre le secteur public et le secteur privé dans le cadre du suivi de la Déclaration du Millénaire;
- Promouvoir la mise en commun et la diffusion d'informations sur les politiques lancées aux niveaux national et régional pour appliquer la Déclaration du Millénaire en mettant à profit les outils et technologies disponibles afin de stimuler le dialogue entre les spécialistes et de sensibiliser davantage le public.

Orientations stratégiques de la CEE

10. Afin d'améliorer la cohérence globale des politiques et la communication au sein de la CEE, le Président de la Commission a créé, avec le concours d'États membres, un groupe directeur composé du Bureau de la CEE, des présidents des organes subsidiaires principaux et de la Secrétaire exécutive, aux travaux duquel participeront les États membres intéressés. Ce groupe se réunira dans le cadre de la session annuelle de la Commission pour étudier et définir la politique et les orientations générales de la CEE. Les résultats de ces discussions seront examinés par la Commission. Le Président du Comité de l'énergie durable est membre du Groupe directeur.

11. La Commission a également décidé de prier le Groupe d'experts du programme de travail de poursuivre ses travaux sur les orientations stratégiques de la CEE.

Questions diverses

12. Un certain nombre de pays en transition de la partie orientale de la région de la CEE, à savoir l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova et l'Ukraine, ont fait valoir conjointement qu'il importait que la CEE appuie activement le processus de transition vers une économie de marché. À cette fin, ils ont engagé instamment la Commission à renforcer les activités opérationnelles qui visent à faire face aux problèmes des pays en transition. De l'avis de ces pays, il est nécessaire d'intensifier les activités de mobilisation de ressources afin de dégager des fonds extrabudgétaires supplémentaires pour les activités opérationnelles et d'améliorer ainsi la planification stratégique et la mise en œuvre de ces activités.

13. Suite au débat sur le thème: «Développement de l'entreprise et croissance économique dans les pays d'Asie centrale et du Caucase: création d'un environnement propice et sûr», la Commission a souligné les besoins prioritaires de ces régions. Elle a encouragé la Secrétaire exécutive à accroître l'aide à ces pays par le biais de la coopération régionale et sous-régionale et en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales, en particulier dans le cadre de programmes et projets spécifiquement destinés au Sud-Caucase et à l'Asie centrale, étant entendu que des ressources suffisantes devraient être mises à disposition. De plus, la poursuite des activités du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) a été encouragée.

14. Quatre documents de séance, établis pour la session, ont été signalés à l'attention de la Commission; l'un d'entre eux portait sur la production et l'utilisation de l'énergie durable. Ce document faisait état des débats qui avaient eu lieu dans le cadre du Forum de haut niveau ouvert à toutes les parties prenantes sur le thème de l'énergie durable dans un marché compétitif et de la formation de partenariats, organisé à l'occasion de la dernière session du Comité. De plus, la contribution du Comité à la neuvième session de la CDD sur le développement énergétique durable (une perspective régionale – *Un pas en avant sur la voie d'un avenir énergétique durable*) a aussi été distribuée aux participants à la session de la Commission.